



Service : Police municipale- TC

N° ARR20240311_1

ARRETE MUNICIPAL

Objet : Trail Grenoble / Vizille – dimanche 7 avril 2024.

Le Maire d'Eybens,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 al 1° ;
Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation citée en objet, il y a lieu de réglementer ou d'interdire la circulation et le stationnement, ou l'accès de certaines voies ou parties de voies aux véhicules.

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La circulation et le stationnement seront interdits :

- Parkings du stade et du Gymnase Roger Journet (plan joint).

Du samedi 6 avril à 20h au dimanche 7 avril 2024 à 12h.

Les organisateurs et les services de sécurité et de secours ne sont pas assujettis à ces restrictions.

Article 2

Une signalisation sera mise en place par les services techniques afin de matérialiser cette réglementation provisoire.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les Services Techniques, le Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera publiée sur le site de la mairie.

Fait à EYBENS le 11 mars 2024

Le Maire,

Nicolas RICHARD



TRAIL GRENOBLE VIZILLE

Stationnement interdit du samedi 6 à 20h au dimanche 7 avril 2024 à 12h

